04/11

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 14 mai 2012

Présents:

Camille APELBAUM, Pilar CALVO ALVAREZ, Jérôme GRONDEUX, Elie MICHEL, Daniel MUGERIN, Timothée NARRING, Edouard OLSON, Frédéric PUIGSERVER, Anaïs DE SAINT MARTIN, Louis SOUCHIERE, Robert SKIPPON, Ségolène TAVEL.

Absents ou excusés :

Olivier ARON (procuration à Frédéric PUIGSERVER), Gaspard GANTZER, Vincent DELHOMME (procuration à Edouard OLSON), Charles-Henri LARREUR.

Assistaient à la séance :

Isabelle BOSSARD Chargée de mission auprès d'Hervé Crès Responsable de l'accueil administratif des étudiants Francesca CABIDDU Collège universitaire, directeur du campus de Paris David COLON Hervé CRÈS Administrateur provisoire de l'IEP de Paris Myriam DUBOIS MONKACHI Co-directrice de la scolarité Responsable de la vie étudiante Julien PALOMO Nicolas PEJOUT Directeur de la vie universitaire Francis VERILLAUD Directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges,

*

* *

I.	La politique internationale de Sciences Po.	p. 2
II.	La politique d'aide financière et de services aux étudiants – bilan 2011-2012.	p. 7
III.	Echange d'informations sur les questions diverses.	p.12
IV.	Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 13 avril 2012 et du relevé de décisions d'avril 2012 de la Commission de la vie étudiante.	p.13

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 14 mai 2012

Ségolène TAVEL ouvre la séance à 18 h 09.

I. LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES PO

a) Exposé

Francis VERILLAUD rappelle que le mandat de Richard DESCOINGS, débuté en 1996, a été réalisé dans le cadre d'un projet international novateur et audacieux, loin des cultures universitaires de l'époque. Il souhaite à ce titre rendre hommage à Richard DESCOINGS pour son engagement et la continuité de son action, qui ont permis de placer Sciences Po dans une excellente situation par rapport aux enjeux de la mondialisation. Il lui semble également qu'à travers sa vision, l'ancien directeur de Sciences Po a proposé un choix politique, dans la mesure où l'international n'est pas une priorité pour l'actuelle majorité des universités. Les choses sont différentes à Sciences Po : la stratégie internationale a été définie par les Conseils, en termes de positionnement, à travers le choix des diplômes de l'institut, inscrits dans le cadre du LMD. Francis VERILLAUD présente ensuite les axes et les valeurs sur lesquels repose la politique internationale de Sciences Po :

Le premier axe est celui de la troisième année à l'étranger, devenue obligatoire dans le programme du premier cycle de Sciences Po depuis 1999. 1500 étudiants passent leur troisième année à l'étranger, soit dans le cadre d'un séjour d'étude dans une université partenaire, soit en stage, voire dans le cadre de projets personnels validés par la direction du collège universitaire. Ce séjour est totalement inscrit dans le projet pédagogique de Sciences Po, et constitue un tiers du programme du collège. Peu d'universités assument une année complète à l'étranger pour tous leurs étudiants. Cette année passée à l'étranger permet aux étudiants d'exercer une comparaison entre leurs études et ce qui se fait à l'extérieur, afin d'attiser leur sens critique.

Le deuxième axe est celui de l'intégration des étudiants étrangers dans les programmes de Sciences Po : des milliers d'étudiants sont pleinement intégrés dans les programmes, et non cantonnés dans des programmes réservés. Tous les étudiants sont mélangés, quelles que soient leur nationalité ou leurs origines. Ainsi, 42 % des étudiants de Sciences Po ne sont pas de nationalité française. L'institut est donc profondément ancré dans le multiculturalisme, qui permet d'échanger et de partager sur divers plans : culturel, linguistique... Ce principe d'intégration est particulièrement fort, notamment dans les campus. Il en va de même pour les étudiants accueillis « en échange » des élèves de Sciences Po qui partent faire leur troisième année à l'étranger. Pour la plupart d'entre eux, ces élèves rejoignent ceux du Collège universitaire à Paris. Francis VERILLAUD dit être conscient que l'intégration n'est pas toujours évidente, mais bien que les différences linguistiques soient parfois lourdes, l'apport positif de ce multiculturalisme est extrêmement important.

Le troisième axe repose sur les partenariats d'excellence entre l'institut et les autres universités du monde :

- 567 accords de coopération internationale
- 404 partenaires universitaires (il peut y avoir plusieurs accords avec les partenaires)

- 383 accords d'échanges, qui permettent la circulation des étudiants de troisième année et la venue des étudiants en mobilité
- 70 % des accords de coopération sont réalisés avec des universités « d'excellence », soient des universités classées reconnues dans leur pays

Le quatrième axe de la politique internationale de Sciences Po est fondé sur la valeur de l'échange : dans ses relations internationales, l'institut reconnaît ses partenaires de façon pleine et entière, sans chercher à en tirer profit. Si la compétition internationale a favorisé l'émergence de nouvelles logiques comme les campus offshore, Sciences Po a choisi de ne pas entrer dans cette logique, et fonctionne sur la base du partenariat et de l'échange. Il s'agit d'un choix important, différentiant, pour la politique internationale de l'institut.

À l'autre versant de ces axes et de ces valeurs, l'institut bénéficie d'une qualité de programmes et d'offres pédagogiques tout à fait particulière, conséquente à cette internationalisation. L'internationalisation agit comme un levier: pour attirer les étudiants du monde, l'institut se doit d'avoir des programmes de qualité dans lesquels les étudiants peuvent s'épanouir. Les étudiants revenant à Sciences Po année après année, et de plus en plus nombreux, ce levier semble fonctionner. Ainsi, la refonte constante des programmes de formation est un élément fondateur de la bonne tenue de la politique internationale. Francis VERILLAUD évoque encore l'amélioration constante des services, les systèmes d'information particulièrement performants, ou le renforcement de la recherche, puisqu'une bonne politique internationale doit s'appuyer sur la venue de nouveaux professeurs reconnus. Dans les cinq dernières années, plusieurs dizaines de postes ont été pourvus, avec des professeurs venant du monde entier. Au même chapitre, le développement de l'innovation pédagogique (e-cours, Medialab, double diplôme) participe à cet effet levier. Au total, la politique internationale contribue à l'accroissement de la notoriété de Sciences Po à l'étranger, sur les meilleurs campus, et constitue le meilleur des substituts au classement international des universités. Et Francis VERILLAUD d'ajouter que si l'établissement progresse dans ce classement, il bénéficie d'un « surclassement » en termes de notoriété.

En matière d'enjeux, la priorité de l'institut doit porter sur le recrutement des étudiants à l'international. En 2011 – 2012, 8875 élèves se sont inscrits dans des programmes diplômants. 2781 d'entre eux sont de nationalité étrangère (31 %). En termes de candidatures internationales au Collège universitaire de Sciences Po, l'institut enregistrait 1000 candidats en 2009 et 1900 candidats en 2012. L'institut a donc connu une augmentation de 80 % de ces candidatures sur trois ans de recrutement. Au niveau des masters et des écoles, la progression est supérieure à 100 %, avec 1260 candidats enregistrés en 2009, et 2580 candidats enregistrés en 2012. Aucun autre établissement ne peut s'enorgueillir de ces performances. L'institut démontre une dynamique d'attractivité exceptionnelle, fruit de plusieurs travaux réalisés sur :

- l'adaptation de son offre à la demande étudiante internationale, avec
 - le programme du Collège universitaire,
 - l'obtention d'un diplôme à la fin des trois années,
 - le déploiement du Collège universitaire dans une approche multiculturelle,
 - la création d'écoles, qui donne une visibilité au développement de Sciences Po,
 - des projets intellectuels clairs et attractifs,
 - les programmes en anglais, puisque 80 % des étudiants internationaux postulent sur ces programmes en master. Grâce à ce travail, l'institut est présent dans des viviers d'étudiants de pays anglo-saxons, mais aussi d'Asie du Sud-Est, où l'anglais est la langue par laquelle s'effectuent les apprentissages
- un positionnement en matière de diplôme et de structures de formation, parfaitement lisibles de par le monde, qui permet à tous les étudiants de connaître d'emblée l'offre de formation de l'établissement
- *les partenariats*, dans la mesure où la moitié des 2500 candidats de Sciences Po en master provient des institutions partenaires de Sciences Po

- le double diplôme avec des universités d'excellence, qui constituent des mécanismes de reconnaissance du positionnement de Sciences Po. Le fait que Sciences Po ait un double diplôme avec la London School of Economics, permet par exemple à l'institut d'être positionné en Inde. Sur cet aspect, l'institut a par ailleurs opéré la création d'un double diplôme au niveau du Collège universitaire, avec deux années de formation à Sciences Po, suivies de deux années de formation à l'université de Columbia. En 2012, plus de 240 candidats se sont inscrits à ce programme et 62 étudiants en provenance des meilleurs lycées américains, japonais, français, argentins ou brésiliens, ont été retenus
- l'organisation des ressources humaines de Sciences Po, avec l'organisation du recrutement et de la promotion internationale au niveau Collège en articulant les chargés de mission RH aux chargés de mission pédagogiques du Collège sur les campus. Grâce à ce travail, l'institut a renforcé sa présence sur certaines zones. Par ailleurs, des délégations de Sciences Po à l'étranger sont organisées depuis quelques années pour réaliser un travail de terrain en Inde et en Chine

En termes de défis pour l'institut, la politique des bourses apparait comme un élément clef : les bourses Émile BOUTMY, qui totalisent 2,3 millions d'euros cette année (dont 900 000 euros en nouvelles bourses dédiées au recrutement des étudiants hors UE), constituent un élément fort, mais encore insuffisant, dans la mesure où les universités concurrentes peuvent aligner des montants plus significatifs. Francis VERILLAUD précise que sur 100 étudiants admis, seuls 66 seront présents sur les bancs de l'institut à la rentrée, les 34 restants choisissant de rester dans leur pays ou de gagner une université offrant de meilleures conditions financières. La question des bourses d'excellence apparait donc comme un élément prioritaire de la compétition.

Au chapitre des défis toujours, la création d'un service de recrutement spécifique pourrait voir le jour, à travers l'accroissement de la professionnalisation du métier de recruteur, à l'image de ce que font beaucoup d'universités. Pour l'heure, l'institut s'appuie sur la bonne organisation de ses Ressources Humaines, mais la question de la création d'un service dédié pourrait se poser pour renforcer la dynamique de recrutement. De la même manière, la multiplication des délégations à l'étranger peut être envisagée, par exemple au Brésil ou en Afrique. Enfin, l'institut doit poursuivre la politique de l'offre à travers les écoles, qui sont un élément fondamental de lisibilité de la formation pour l'étranger. Francis VERILLAUD évoque encore d'autres éléments tels que le développement de coopérations internationales d'excellence (réseau Alliance, par ex.), le développement de la communication à l'international au-delà du milieu universitaire, ou le recours au réseau (des anciens élèves, des fondations, etc.) pour accroitre les financements. Sur ce point, deux fondations ont été créées : la *US Sciences Po Foundation*, aux États-Unis et l'*UK Charity*, à Londres.

Francis VERILLAUD conclut son propos sur l'accroissement de la compétition internationale, qui nécessite une véritable prise de conscience des enjeux et de la situation de l'institut. À ce titre, les ressources disponibles apparaissent comme *la* nécessité de son développement, avec des programmes de bourse plus développés.

b) Questions et observations

Ségolène TAVEL se félicite des opportunités apportées par l'internationalisation de Sciences Po aux étudiants.

Frédéric PUIGSERVER s'enquiert du modèle économique de la politique internationale de Sciences Po. S'il observe que cette politique porte ses fruits à bien des niveaux, il s'interroge sur son coût pour l'institution, et les ressources supplémentaires qu'il faudrait mobiliser. Il revient ensuite sur les spécificités de l'institut à travers la notion d'échange et l'absence d'« implantation hostile » dans d'autres pays, en concurrence directe avec les universités de ces derniers, et se demande si cette spécificité appert à une volonté propre ou correspond au signe d'un isolement.

Timothée NARRING évoque l'ouverture à l'Afrique de l'institut, dimension qui, à son sens, doit être poursuivie et encouragée. Il aborde ensuite le recrutement au sein des campus du Collège universitaire, et observe l'augmentation du nombre de candidatures dans certains campus (Dijon, Poitiers, Reims), la baisse

de la variation des admis pour certains campus (Poitiers), et la demande de plus en plus faible, parallèle à une croissance des effectifs des admis dans d'autres campus.

Daniel MUGERIN demande des précisions sur l'état d'avancement du projet Sciences Po – Afrique, et souhaite savoir exactement combien d'étudiants originaires du continent africain – notamment de l'Afrique anglophone – sont présents à Sciences Po. Daniel MUGERIN explique que les étudiants Sud Africains, d'Afrique Australe et de l'Est, sont très liés aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Asie, et demande quelle est la politique de Sciences Po pour investir cette zone de l'Afrique, qui a le plus grand poids économique et le plus fort potentiel de développement académique et de recherche scientifique. Il revient ensuite sur les abandons après admission et demande quelles en sont les principales causes. Il évoque la circulaire Guéant, qui a eu un impact désastreux sur le marché du recrutement en France et particulièrement à Sciences Po. d'étudiants internationaux, et souhaite savoir si ce texte a eu des conséquences négatives sur les demandes d'admission à l'I.E.P. Daniel MUGERIN demande ensuite si des éléments peuvent expliquer les raisons qui conduisent certains étudiants à privilégier le stage lors de la troisième année. Enfin, il demande quel est le dispositif financier à mettre en œuvre pour payer les frais des étudiants qui partent à l'étranger (frais de scolarité, frais de logement, frais de transport, prise en charge des problèmes de santé).

Jérôme GRONDEUX s'enquiert également du modèle économique de la politique internationale de Sciences Po. Il se demande ensuite si la réflexion sur la politique internationale de Sciences Po s'articule à ce qui fait la spécificité de la formation de Sciences Po. Il lui semble en effet qu'en parallèle de son enrichissement, l'enseignement a souffert d'un certain éclatement. L'institut fonctionnant beaucoup avec des enseignants extérieurs, ce modèle pourrait pâtir de certaines limites. Jérôme GRONDEUX demande donc si cette politique internationale met en avant les atouts propres de Sciences Po, qui fait que l'on vient à l'institut parce qu'on ne trouve pas d'université comparable ailleurs.

Élie MICHEL constate que l'intégration réelle des étudiants étrangers n'est pas aboutie, et s'enquiert de ce qui pourrait être développé pour améliorer les échanges et le quotidien des étudiants.

Ségolène TAVEL rejoint les propos d'Élie MICHEL et considère que ce problème est surtout constaté pour les étudiants « en échange », et moins pour les étudiants en formation diplômante, qui s'intègrent mieux.

Vis-à-vis du « modèle économique », Francis VERILLAUD explique que le cœur de la politique internationale de Sciences Po est basé sur un échange qui doit être équilibré : les étudiants doivent être aussi nombreux d'un côté que de l'autre. Les étudiants de Sciences Po qui font leur troisième année à l'étranger payent leurs droits de scolarité à l'institut tandis que les étudiants d'autres universités accueillis à Sciences Po payent leurs droits de scolarité dans leurs universités d'origine. Il y a donc un équilibre créé de facon pérenne. Bien sûr, lorsque les étudiants accueillis proviennent de pays développés, les choses sont plus simples que pour ceux provenant de pays plus pauvres. Il arrive à l'institut de payer des éléments financiers pour que les étudiants d'Afrique, par exemple, puissent être accueillis, à défaut de quoi ils ne viendraient pas. Par ailleurs, Sciences Po cherche des ressources spécifiques à sa politique internationale. L'union européenne met par exemple en œuvre des programmes de bourses auxquels Sciences Po concourt (ex. Socrates). Ces bourses sont complétées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, par le Conseil régional d'île de France et un certain nombre d'autres acteurs. Il y a donc une capacité à mobiliser des fonds, et l'institut se montre très actif dans ce domaine pour permettre la mise en œuvre de sa politique internationale. Francis VERILLAUD évoque les donations et les levées de fonds aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Il ajoute que des appels à projets sont lancés par les différents ministères sur des financements pour développer l'aide à la construction de programmes, L'institut, membre de l'université franco-allemande, travaille par exemple sur un programme avec l'Allemagne pour développer des partenariats avec les universités allemandes. Des financements peuvent être trouvés dans le cadre de ces partenariats. S'agissant de l'installation de filiales à l'étranger, Francis VERILLAUD explique que ce n'est pas à l'ordre du jour, mais que la situation pourrait, à l'avenir, évoluer, si les législations indiennes et chinoises étaient modifiées. Cela impliquerait toutefois la mobilisation de financements considérables. Revenant sur le particularisme évoqué par Frédéric PUIGSERVER, Francis VERILLAUD répète que la politique internationale de Sciences Po est extrêmement développée. Si ce développement peut être original d'une certaine façon, il n'induit pas d'isolement. Au contraire, Sciences Po intègre des réseaux et entretient des relations personnalisées avec d'autres institutions. Ainsi, lorsque les 1500 étudiants de Sciences Po partent en troisième année à l'étranger, cela signifie que des centaines de personnes ont été contactées par des chargés de mission de la direction des affaires internationales. L'activité relationnelle afférente à ces échanges concourt au développement de la connaissance de Sciences Po par d'autres ensembles universitaires, à tous les niveaux (personnels administratifs, professeurs, élèves). S'agissant des questions relatives à l'Afrique, Francis VERILLAUD déclare que le programme Europe – Afrique se développe bien, et compte une centaine de candidats par la procédure internationale. À son sens, la dynamique d'intérêt pour ce programme est efficace. Les retours d'enseignement et de formation sur la première année sont tout à fait positifs, et les étudiants pensent déjà à leur troisième année en Afrique, d'où la nécessité d'avoir des partenaires pour les y accueillir. Pour ce qui a trait aux partenariats en Afrique, Francis VERILLAUD rappelle que le programme concerne l'ensemble de l'Afrique, tant francophone qu'anglophone. Sur la partie spécifiquement anglophone, il évoque des accords avec le Kenya, l'Afrique du Sud, l'Ouganda, le Ghana. Il souligne encore que la demande de départ pour l'Afrique du Sud des étudiants de Sciences Po est extrêmement forte.

Sur la question des stages, Francis VERILLAUD rappelle qu'ils ne concernent que 12 % des étudiants de troisième année. Sciences Po reste attentif à ce que la possibilité des stages demeure, à condition que les étudiants qui en font la demande soient extrêmement motivés, afin d'éviter tout retour en arrière tardif (au mois de juillet, par exemple). Certains étudiants choisissent par ailleurs de réaliser des stages dans des O.N.G., ce qui soulève parfois des difficultés de sécurité. Sur la question des abandons, Francis VERILLAUD observe que les taux sont plus importants pour la *London School of Economics* ou *Columbia* (un étudiant sur deux). L'abandon des étudiants admis peut-être motivé par le fait d'avoir été admis dans une autre université, jugée plus prioritaire. Pour autant, le fait d'être inscrit dans la même liste que ces universités prestigieuses apparaît comme un élément encourageant pour l'institut. Évidemment, les aspects financiers peuvent également jouer, notamment sur la question des bourses, avec des universités qui ont des capacités plus importantes que celles de Sciences Po. Pour Francis VERILLAUD, cette situation doit conduire l'institut à concentrer les bourses vers les étudiants qui en ont le plus besoin. Pour ce faire, l'institut marie deux logiques : la motivation, et les ressources familiales.

S'agissant de la circulaire Guéant, Francis VERILLAUD explique que Sciences Po a été concerné: l'institut a recensé une dizaine de cas, et est intervenu de façon systématique pour régler toutes les situations. S'il reconnaît l'effet extrêmement négatif qu'a produit cette circulaire à l'étranger, Francis VERILLAUD rappelle que le nombre de candidatures internationales par rapport à l'année dernière a augmenté de 25 %. Sur la question de l'intégration réelle des étudiants étrangers, il explique qu'il s'agit d'un véritable souci, malgré les progrès enregistrés. À son sens, cette intégration ne se décrète pas et appartient à tous. Si elle porte ses fruits sur certains campus, des déséquilibres demeurent en certains endroits, notamment pour les étudiants en échange. Sur ce point, Francis VERILLAUD invite les élèves, les professeurs et le personnel administratif à favoriser l'intégration de ces étudiants. Il ajoute que les difficultés d'intégrations sont renforcées par le fait que ces élèves sont présents pour un semestre ou une année, ce qui ne mobilise pas le même degré d'investissement de leur part. En conclusion sur ce point, Francis VERILLAUD dit se tenir à la disposition pour travailler avec les étudiants sur cette question qui appelle à beaucoup de volontarisme.

Revenant sur les éléments présentés par Timothée NARRING au sujet des candidatures et des admis, Francis VERILLAUD explique que les promotions sont constituées par les élèves qui arrivent par la procédure internationale, mais aussi par les élèves qui arrivent par d'autres procédures. Ainsi, le nombre d'étudiants sur les campus est plus important que ceux qui relèvent de la procédure internationale. À son sens, la question porte sur les équilibres susceptibles d'être construits. Aujourd'hui, le nombre de candidats suffit à recruter des étudiants de qualité : le niveau moyen de qualité des élèves qui se présentent aux procédures internationales est élevé et compense le vivier de candidatures dans lequel l'institut peut puiser. L'institut n'a donc pas d'inquiétude particulière vis-à-vis des flux continus, même s'il doit faire preuve de vigilance.

Anaïs de SAINT MARTIN interroge Francis VERILLAUD sur les raisons pour lesquelles il y a moins d'admis à Poitiers, sachant que le nombre de candidatures augmente.

Hervé CRES lui répond que les effectifs sont trop faibles pour pouvoir garantir, statistiquement, que d'une année sur l'autre la qualité des étudiants sera la même. Parmi les 213 étudiants qui se sont présentés en 2011, seuls 77 d'entre eux ont été admis, tandis que parmi les 189 étudiants qui se sont présentés en 2012, 79 ont été admis. Pour Hervé CRES, ces effectifs sont trop faibles pour présenter des ratios statistiques convaincants. Il revient ensuite sur les questions de benchmark, et fait observer que Sciences Po n'est pas la seule institution, en France, à imposer le parcours international comme condition de diplôme.

Frédéric PUIGSERVER comprend que ce qui est spécifique à Sciences Po relève de la durée de cette mobilité et de la période durant laquelle est effectuée.

Hervé CRES acquiesce, précisant que cette durée est établie en proportion de la durée des études. Il ajoute que les seules écoles ayant les moyens de développer une politique aussi ambitieuse sont les écoles centrées sur le segment gradué.

II. LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIERE ET DE SERVICES AUX ETUDIANTS – BILAN 2011-2012

a) Exposé

Myriam DUBOIS MONKACHI aborde en premier lieu le changement du titre du document, anciennement intitulé « bilan d'aide sociale ». Elle fait savoir que la politique internationale de Sciences Po n'est pas étrangère à ce changement d'appellation, du fait d'un prisme international assez présent dans le bilan. Elle propose ensuite une présentation en quatre temps, articulée sur les droits de scolarité, les bourses, les aides, et les services aux étudiants.

Au chapitre des droits de scolarité, le document présente une répartition selon les montants payés par les élèves. Myriam DUBOIS MONKACHI rappelle que les droits de scolarité à Sciences Po sont définis en fonction des revenus des parents, à partir du moment où l'étudiant a une résidence fiscale dans l'espace économique européen. Ces droits sont calculés sur l'année fiscale n - 2. Sciences Po accueille davantage d'élèves qui ne payent pas de droits de scolarité que d'élèves qui payent le maximum de ces droits. Les étudiants non communautaires payent le barème le plus fort, et les revenus maximum sont imposés aux familles constituées d'un couple à deux enfants, dont les revenus annuels sont supérieurs à 200 000 €, soit un revenu mensuel de 10 600 €. Les droits de scolaité s'inscrivent dans la politique d'aide financière, car Sciences Po a mis en place plusieurs dispositifs pour les étudiants ayant rencontré des difficultés entre l'année fiscale n - 2 et l'année universitaire proprement dite. Sciences Po prend en compte l'impact des changements de situation à l'aune de 5 situations (divorce, chômage, départ en retraite, maladie, décés), considérées comme durables et ayant un impact sur les revenus des familles. En fonction des justificatifs fournis, les droits sont réévalués. Cette année, 140 dossiers ont obtenu une réduction. Le deuxième dispositif réside dans la Commission de suivi social, organisme paritaire composé d'élus étudiants et de salariés, qui permet aux étudiants non concernés par les 5 situations de demander une révision de leurs droits de scolarité. Cent vingt-trois exonérations ont été accordées par la Commission de suivi social. Par ailleurs, l'année 2012 a vu l'ouverture de cette Commission aux étudiants non communautaires.

Au chapitre des bourses, Myriam DUBOIS MONKACHI rappelle que tous les étudiants boursiers sont complètement exonérés des droits de scolarité. Elle ajoute que depuis deux ans, le terme «communautaire» a été élargi à l'ensemble de l'espace économique européen, à l'image de ce que fait le Crous. Ainsi, 1773 élèves sont considérés comme boursiers et ne payent pas de droits de scolarité. Au-delà de cette exonération, Sciences Po a mis en place un complément adossé aux montants versés par le Crous aux étudiants. Le montant de ce complément correspond, depuis 2009, à 75 % du montant versé par le Crous. Cela permet aux étudiants situés à l'échelon six du Crous de percevoir une bourse qui correspond à 8000 € par an, alors qu'un étudiant français ou européen rattaché à une autre université ne percevrait que 4600 € par an. S'agissant des étudiants ressortissants de l'espace économique européen, Myriam DUBOIS MONKACHI rappelle que le Crous ne les prend pas en compte dans le cadre de la première année d'étude. Sciences Po anticipe la prise en charge sur ses fonds propres selon les mêmes critères que ceux du Crous. Cela permet aux étudiants européens de bénéficier d'une bourse lors de leur première année de scolarité à Sciences Po. Myriam DUBOIS MONKACHI observe que la population des boursiers à Sciences Po a été multipliée par 3,5 depuis 2006. Elle présente ensuite la composition de la pyramide des boursiers, et explique que le nombre d'échelons zéro (étudiants bénéficiant d'une exonération, mais pas d'une aide de

l'État) a fortement augmenté depuis 2008, suite à la réforme du déplafonnement mise en place par la ministre de l'Enseignement supérieur. Pour autant, les échelons 4,5 et 6 (constitués par les étudiants ayant les plus faibles revenus) correspondent à un tiers de la population boursière. Concernant les étudiants d'origine extra-communautaire, le dispositif Boutmy répond à une politique mise en place en 2004, qui leur permet d'obtenir des exonérations de droits de scolarité et/ou des bourses de vie. Cette politique se développe de façon importante : Sciences Po est passé d'une enveloppe de 1,5 million d'euros l'année dernière à 2,3 millions d'euros cette année. Cela a permis de distribuer des bourses à plus de 177 étudiants non communautaires. Qu'ils soient français, étrangers, ou européens, tous les élèves peuvent bénéficier d'autres bourses, basées sur des fonds privés ou sur des fonds publics.

Concernant les aides, elles s'articulent autour de trois facteurs : la mobilité, le handicap, et l'aide d'urgence :

- La mobilité: l'accompagnement des élèves qui partent en troisième année, est adossée sur différents fonds: le ministère de l'Enseignement supérieur, le Conseil régional d'Île-de-France, les fonds européens, le fonds de mobilité internationale. Ce dernier correspond aux sommes que Sciences Po mobilise sur fonds propres, pour aider ses étudiants. Le fonds est géré par une Commission, qui compte aujourd'hui des étudiants en son sein. Avec la DAIE et la DES, la Commission établit le surcoût du séjour à l'étranger et octroie des aides qui peuvent couvrir tout ou parties du surcoût. En réponse à la question sanitaire soulevée précédemment par Daniel MUGERIN, Myriam DUBOIS MONKACHI explique que les élèves qui partent en troisième année sont couverts par la sécurité sociale étudiante en France, payent leurs droits de scolarité à Sciences Po et sont couverts dans le cadre d'un contrat établi entre Sciences Po et la MAIF qui offre une large couverture en cas de difficultés.
- Le handicap, politique vis-à-vis de laquelle Sciences Po se montre très attentif. Depuis 2006, Sciences Po a recruté quatre fois plus d'étudiants en situation de handicap, et a parallèlement mis en place une politique d'aide : tous les étudiants en situation de handicap sont exonérés des droits de scolarité. Une aide particulière pour la mobilité a été adjointe, avec une mise à disposition de 138 000 € cette année, pour permettre aux étudiants de s'installer et d'être accompagnés par leur famille. Parallèlement, l'établissement a développé une politique d'accessibilité et l'a mise en place dans ses principaux sites (notamment le 27 et le 13). Actuellement, le 9, rue de la chaise fait l'objet d'une mise aux normes pour permettre l'accessibilité aux élèves en situation de handicap. Au-delà de ces aides financières et matérielles, une aide humaine est apportée aux étudiants, à leur demande, par des « assistants de vie ». Lors des examens, ces étudiants peuvent également avoir à disposition une aide humaine, et/ou le matériel adapté à leurs conditions.
- Les aides financières d'urgence, sous la forme d'une aide ponctuelle octroyée par les services pour les étudiants en situation de difficultés qui en font la demande.

Au chapitre des services aux étudiants, les principaux services se retrouvent au niveau du logement et de l'écoute. Le logement apparaît comme une difficulté, notamment sur le campus parisien. Depuis deux ans, Sciences Po a développé un site bilingue doté de multiples fonctionnalités notamment la géolocalisation, qui permet à différents propriétaires de mettre des informations locatives à disposition des élèves. Myriam DUBOIS MONKACHI ajoute que la grande difficulté, à Paris, a trait au fait que le Crous ne permet pas aux étudiants boursiers d'être logés en licence (contrairement aux autres campus, en région). Dans ce contexte contraint, Sciences Po propose des outils d'aide à la recherche de logements. Concernant les étudiants sur le départ ou sur le retour de troisième année, Sciences Po encourage la mise à disposition d'informations locatives à partir du site évoqué ci-dessus. Myriam DUBOIS MONKACHI précise que ce site est géré en lien avec la BDE, et est réalisé en français et en anglais. Il sera bientôt développé sur les autres campus, qui connaissent cependant une situation différente (pas de pénurie de logements, grâce à des partenariats locaux). Aux conditions de logement participent également des aides de la CAF. Les étudiants étrangers ont droit à un certain nombre d'entre elles, et sont accompagnés dans leur démarche par Sciences Po. Par ailleurs, des aides au logement sont offertes aux étudiants issus des conventions d'éducation prioritaire, afin qu'ils puissent payer une partie de leurs loyers. Sciences Po a également établi une convention de partenariat avec la Cité internationale universitaire de Paris, afin de proposer une centaine de chambres aux étudiants, prioritairement ceux de première année issus des Conventions prioritaires, ainsi qu'aux étudiants Boutmy. La Cité internationale ouvre exceptionnellement ses bâtiments aux étudiants du collège universitaire de Sciences Po. Une partie des élèves du programme Europe – Afrique a été logée dans ces locaux. Enfin, le dernier dispositif présenté rejoint les préoccupations des membres de la Commission concernant l'intégration des étudiants en général, et celle des étudiants étrangers en particulier. Un service, accessible sans rendez-vous, permet aux étudiants être dirigé, en fonction des éléments mis en avant, vers le service médical ou d'autres services. Ce service constitue un lien assez fort avec la scolarité. Pour les étudiants étrangers, mais aussi et surtout pour les étudiants en situation d'handicap, les emplois du temps peuvent être aménagés. L'intégration passant par une bonne connaissance de l'organisation, les étudiants étrangers peuvent être conseillés et suivis par ce service. Pour Myriam DUBOIS MONKACHI, ce suivi doit néanmoins faire l'objet de progression.

En conclusion, Myriam DUBOIS MONKACHI déclare que la mise en œuvre de cette politique d'aide financière réclame beaucoup de bienveillance de la part des équipes, car elle relève souvent d'un travail d'accompagnement individuel. Myriam DUBOIS MONKACHI souligne le grand professionnalisme de ces équipes, notamment celles du service d'accueil administratif. Elle ajoute que Sciences Po on accorde une importance majeure à ses services administratifs, considérés comme un véritable soutien aux études.

b) Questions et observations

Ségolène TAVEL remercie Myriam DUBOIS MONKACHI pour la transparence du document présenté, notamment vis-à-vis des aides à la mobilité. Elle souligne également qu'aujourd'hui, une partie du coût du transport aérien peut être prise en charge pour les étudiants qui remplissent les critères sociaux. Il s'agit à son sens d'une avancée qui mérite d'être soulignée. Elle remercie enfin Myriam DUBOIS MONKACHI pour le bilan réalisé sur le logement et salue les efforts réalisés, qui doivent être poursuivis, au vu de la difficulté des étudiants à se loger dans le parc privatif.

Louis SOUCHIERE revient sur le passage au nouveau barème des frais d'inscription élaboré en 2009, avec 31 % d'étudiants concernés par une exonération de frais d'inscription, contre 36 % avec l'ancien barème. En parallèle, Frédéric PUIGSERVER observe une augmentation constante du nombre de boursiers (tableau n° 4) et demande ce qui explique ce paradoxe.

Frédéric PUIGSERVER remercie Myriam DUBOIS MONKACHI pour la présentation de ce bilan. Il s'interroge sur l'organisation des travaux de la Commission paritaire, notamment vis-à-vis du fichier logement, anciennement géré par le BDE. Il revient sur la décision de réintégrer cette activité au sein de Sciences Po et s'enquiert de la façon dont ce service fonctionne.

Ségolène TAVEL observe qu'il n'a pas toujours été simple d'opérer la transition entre la gestion par le BDE et la gestion par l'administration. Cette transition n'est d'ailleurs pas complètement réalisée, dans la mesure où des annonces sont encore transmises au BDE.

Timothée NARRING revient sur les aides à la mobilité internationale et demande comment sont soutenus les étudiants étrangers hors Union européenne, compte tenu du fait que les moyens mis en œuvre par le conseil général de France et le ministère de l'Enseignement supérieur sont limités aux seuls des étudiants français.

Anaïs de SAINT MARTIN déclare que la bourse Boutmy n'a pas été revalorisée par l'augmentation des frais d'inscription. Dans la mesure où les étudiants étrangers hors Union européenne payent le maximum de frais d'inscription, elle estime que cette bourse devrait être réévaluée à l'aune de l'augmentation des frais d'inscription. Par ailleurs, Anaïs de SAINT MARTIN s'enquiert des critères de répartition de cette bourse.

Édouard OLSON demande quelle est la signification du motif « fratrie » dans le bilan. Il souligne ensuite que le calcul des frais de scolarité n'est pas favorable aux familles nombreuses, avec la prise en compte des parts fiscales à partir du troisième enfant.

Élie MICHEL rappelle les revendications des étudiants sur la linéarisation des frais d'inscription, et souhaite que soient évaluées les possibilités permettant d'y aboutir. En écho aux propos de Frédéric PUIGSERVER, il revient sur la cogestion entre les étudiants et l'administration du fichier logement, qui

nécessite des améliorations, puis s'interroge sur la possibilité d'étendre cette cogestion au fichier « job », qui en l'état actuel des choses, ne fonctionne pas.

Ségolène TAVEL propose le report de cette dernière question, car il lui semble important d'écouter ce que le BDE actuel a à dire à ce sujet, qui sera évoqué à l'occasion du bilan de mi-parcours.

Daniel MUGERIN déclare que ce rapport, très détaillé, omet l'accompagnement et l'aide à l'acquisition des ordinateurs portables.

Myriam DUBOIS MONKACHI explique que la « fratrie » renvoie à la possibilité, à partir du moment où il y a au moins deux enfants d'une même famille, de payer des droits inférieurs d'une tranche. Cette décision avait été prise par la Commission de suivi social, l'année dernière. Concernant le fichier logement, Myriam DUBOIS MONKACHI rappelle qu'il était jusqu'à présent géré directement par le BDE, avec l'administration en appoint. Cependant, ce fichier était dénué d'outils, de site Internet, ce qui présentait d'importantes difficultés, notamment lors de la période estivale. Une nouvelle approche a donc été instituée pour travailler avec le BDE, en associant les étudiants. Myriam DUBOIS MONKACHI reconnaît que le passage de relais n'a pas encore entièrement été effectué, du fait de réticences provenant à la fois du BDE et de l'administration. Les choses sont désormais plus avancées, et un accès a été développé.

Frédéric PUIGSERVER demande quel est exactement le rôle du BDE dans le dispositif.

Myriam DUBOIS MONKACHI lui répond que de par sa proximité avec les étudiants, le BDE a peut-être plus d'offres à proposer que l'administration. S'agissant des activités de gestion du site Internet, elles sont partagées. Myriam DUBOIS MONKACHI précise qu'à partir du moment où les étudiants sont admis à Sciences Po, l'accès du site est gratuit, ce qui n'était pas le cas auparavant. Elle ajoute que 700 offres ont été mises en ligne cette année. Au chapitre de la revalorisation des bourses Boutmy, elle explique que ces bourses sont réévaluées en fonction des résultats, chaque année, avec une reconduction de la bourse si l'étudiant est présent dans les 50 %, et une majoration, si l'étudiant est présent dans les 10 %. S'agissant du fonctionnement de la Commission, Myriam DUBOIS MONKACHI cède la parole à Francis VERILLAUD.

Francis VERILLAUD explique que l'attribution des bourses Boutmy pour le collège se fait dans le cadre d'un jury d'admission à la procédure internationale. Les étudiants doivent faire une demande en amont dans leur dossier, et apporter des éléments sur les ressources de leurs familles. La Commission accuse un certain nombre d'éléments, tels l'excellence de l'étudiant et le niveau de ressources des familles. Un compromis est réalisé entre ces deux critères. En ce qui concerne les bourses Boutmy pour les masters, trois Commissions ad hoc sont réunies à des dates déterminées et connues à l'avance par les élèves. L'analyse réalisée est exactement la même : observer l'excellence des candidatures et les ressources financières des familles.

Ségolène TAVEL fait remarquer que la question portait essentiellement sur l'augmentation de l'enveloppe, parallèle à l'augmentation des frais d'inscription.

Myriam DUBOIS MONKACHI répond que cette enveloppe a été accrue de 43 %.

Revenant sur la question de Louis SOUCHIERE à propos des barèmes des frais d'inscription, Hervé CRES observe en effet que la proportion des étudiants boursiers du barème unique, qui ne compte pas de nouveaux entrants, s'amenuise au fur et à mesure que l'on remonte les années : 31 % en 2011, 31 % en 2010, 28 % en 2009. Il explique qu'il ne peut avancer que des conjectures. L'une d'elles serait de considérer que les étudiants qui n'ont pas de droits de scolarité à payer prennent un peu plus de temps pour réaliser leur scolarité et sont plus importants, en termes de population. Hervé CRES précise que ce n'est qu'une conjecture, qui gagnerait à être vérifiée.

Pour Louis SOUCHIERE, la conjecture serait de considérer que ceux qui profitent des exonérations restent plus longtemps à Sciences Po.

Hervé CRES déclare que ces élèves prennent peut-être plus facilement des années de césure. Il lui semble qu'il serait intéressant de vérifier cette conjecture en interrogeant les différents profils. Il rappelle que le

barème unique ne connait pas de transformation du corps étudiant : certains partent, mais aucun n'entre. Dans une certaine mesure, Sciences Po est passé de 24 % à 28 %, si bien que le taux de boursiers s'est amélioré. Il s'interroge sur la mise en parallèle de ce taux avec le taux de redoublement en première année.

Myriam DUBOIS MONKACHI précise que cela est peut-être dû à la croissance des étudiants en double diplôme (étudiants qui ne payent des droits de scolarité que lors de leur année dans Sciences Po).

Hervé CRES déclare que cela peut être une explication, mais affirme que ces points seront vérifiés. Il évoque ensuite l'accord relatif à la linéarisation des frais d'inscription : cette linéarisation devra être mise en œuvre à partir du moment où la réforme de 2009 aura couvert l'ensemble des générations étudiantes. En l'état actuel des choses, les derniers étudiants sous barème unique quitteront Sciences Po en 2013. Ce point devra donc être discuté à l'occasion de la prochaine mandature.

En l'absence d'autres remarques, Ségolène TAVEL propose de revenir sur la Commission de suivi social, qui s'occupe des élèves ayant de véritables difficultés pour payer leurs frais d'inscription.

Camille APELBAUM revient sur le rôle de cette Commission et sur les cas limites des étudiants qui vont être concernés par des effets de seuil, ainsi que les étudiants qui connaissent des situations sociales difficiles. Cette Commission a vu son budget augmenter de façon significative dans les dernières années, pour autant, Camille APELBAUM considère que ce budget reste insuffisant. Elle ajoute que le fonctionnement de cette Commission s'est avéré problématique, avec des temps de traitement de dossier très longs, et l'absence de réponses apportées aux mails de relances envoyés par des étudiants en situation difficile, ce qui conduit à certaines situations de détresse. Camille APELBAUM évoque encore la réunion unique et tardive de la Commission cette année, au mois de mai. Les dossiers n'ont pas pu être étudiés suffisamment à l'avance. Elle observe par ailleurs que le tableau numéro 10 du document permet de voir la répartition du budget du suivi social, mais ne permet pas nécessairement de comprendre la façon dont sont traités les différents cas. Il lui semble difficile d'appréhender comment les demandes des étudiants sont véritablement satisfaites à l'aune de ce document. Revenant sur les questions de budget, elle considère que le montant de celui-ci oblige la Commission à répartir l'argent au mieux, sans pour autant satisfaire pleinement les demandes des étudiants, si légitimes soient-elles. Camille APELBAUM déclare que la Commission devrait, l'année prochaine, se réunir plus régulièrement : à hauteur de quatre ou cinq fois dans l'année, et présenter des dossiers au moins une semaine à l'avance. Elle demande encore que les dossiers puissent être traités lors de ces réunions, qui ne doivent plus se contenter d'avaliser des décisions administratives prises antérieurement, comme ce fut le cas cette année. Camille APELBAUM souhaite aussi que la jurisprudence soit assouplie et non appliquée de façon automatique. Par ailleurs, elle considère que la question de l'indépendance financière doit être traitée de façon plus juste par la Commission de suivi social : plusieurs étudiants font part de l'absence de reconnaissance de leur indépendance financière et font état de difficultés rencontrées dans l'accès à leur dossier. Camille APELBAUM se réfère également à plusieurs cas problématiques d'étudiants, financièrement indépendants dans les faits, mais non reconnus comme tels par la Commission.

Ségolène TAVEL insiste sur deux aspects évoqués par Camille APELBAUM: la jurisprudence, tout d'abord, puisqu'à partir du moment où celle-ci est appliquée obligatoirement, le budget est déjà dépensé, notamment du fait de la prise en compte des effets de seuil ou de la baisse de revenus, qui forment une partie importante de l'activité de la Commission. Ces éléments pourraient être pris en compte par une autre entité que la Commission, afin de faciliter son désengorgement et alléger son budget. Ségolène TAVEL insiste ensuite sur la nécessité d'examiner les situations difficiles, et d'apporter des informations et des précisions sur ces cas, qui doivent être individualisés, et non traités de façon mécanique.

Frédéric PUIGSERVER rappelle que la Commission est paritaire. Il s'interroge sur son fonctionnement et la raison pour laquelle la parité enseignante n'est pas associée aux travaux, dans un contexte où des points sensibles sont débattus.

Myriam DUBOIS MONKACHI propose la constitution d'un groupe de travail pour réaliser un bilan exhaustif de cette Commission. Elle précise que cette Commission fonctionnait jusqu'à présent avec une

seule personne. Deux personnes y travaillent désormais. La maîtrise des dossiers a pu être ralentie par la formation de la deuxième personne par la première.

Ségolène TAVEL dit être favorable à la création de ce groupe de travail. Elle souhaite que les dossiers présents et à venir puissent être traités dans les meilleurs délais.

Hervé CRES dit être favorable au changement de modèle et à l'inclusion de représentants des enseignants. Les textes devront être examinés pour savoir qui doit prendre cette décision. Sur la question du montant global, jugé insuffisant pour répondre à l'ensemble des demandes, Hervé CRES déclare qu'il faudrait examiner l'augmentation du nombre de demandes, les accidents économiques afférents à ces demandes, et mettre ces différents éléments en perspective du budget. Les services devront examiner ces éléments, ce qui risque de prendre un peu de temps. Hervé CRES comprend ensuite que la jurisprudence actuelle a amené la Commission à se réunir moins régulièrement. Il lui semble donc important de réviser les modalités de gestion de ce service, en changeant son organisation, et en révisant la jurisprudence. En tout état de cause, Hervé CRES déclare qu'il prendra ses dispositions pour que les délais de réponse soient raccourcis. Revenant sur les situations de détresse évoquées par Camille APELBAUM, Hervé CRES déclare que des dispositions pourraient faire en sorte d'éviter les relances de paiement.

Myriam DUBOIS MONKACHI explique que c'est déjà le cas : les étudiants ayant des dossiers en cours instruction ne sont pas relancés.

S'agissant des délais de réponse, Francesca CABIDDU précise qu'il y a un travail à faire des deux côtés, dans la mesure où certains dossiers ne sont pas finalisés, faute des pièces complémentaires.

Hervé CRES sollicite l'accord de la Commission sur la création d'un groupe de travail.

Ségolène TAVEL considère que les décisions de ce groupe de travail devront être prononcées avant l'examen des dossiers, donc avant le mois de juin.

Hervé CRES propose que le groupe de travail « paritaire » soit créé pour préfigurer les nouvelles modalités de fonctionnement de la Commission de suivi social paritaire et commencer la révision de sa jurisprudence sur la base des dossiers qui ont été présentés cette année. À l'issue de ces travaux, le budget de la Commission de suivi social pourra être révisé. Les éléments relatifs à la date de la création de ce groupe de travail seront prochainement transmis aux membres du Conseil.

La décision est adoptée à l'unanimité.

III. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Anaïs de SAINT MARTIN explique qu'elle ne sera pas présente le 23 mai lors de la Commission chargée d'évaluer les bilans des associations. Elle souhaite y être remplacée par Louis SOUCHIERE. Elle demande ensuite s'il est possible d'inscrire dans les textes la possibilité d'envoyer un autre élu, à titre exceptionnel.

Julien PALOMO acquiesce, précisant que cela ne doit pas devenir systématique.

Frédéric PUIGSERVER explique que les textes devraient être modifiés pour pouvoir prévoir des suppléants.

Ségolène TAVEL propose que la Commission prenne une disposition exceptionnelle, après quoi elle procédera à la vérification des textes et révisera le processus d'élection. Elle soumet au vote le remplacement d'Anaïs de SAINT MARTIN par Louis SOUCHIERE lors de la réunion de la Commission d'attribution des crédits associatifs, qui se tiendra le 23 mai.

La décision est adoptée à l'unanimité.

Ségolène TAVEL évoque ensuite une question relative au bilan des associations permanentes. Elle explique que le bureau des élèves et le bureau des arts ont déjà procédé à leurs élections et elle demande

s'il est possible de proposer aux élus un bilan lors de la prochaine Commission paritaire, ou étaler la procédure, qui donne lieu à une Commission paritaire très longue en septembre.

Julien PALOMO demande un moment de concertation, car il ne connaît pas l'ordre du jour des prochaines Commissions paritaires.

En marge des questions diverses, Ségolène TAVEL note la réussite de la Commission qui s'est tenue à Reims, le mois dernier. Elle propose que cela soit renouvelé pour le semestre d'automne, sur un autre campus.

Camille APELBAUM explique que toutes les personnes souhaitant assister à cette Commission n'ont pas pu le faire, et suggère que la réunion de rentrée fasse l'objet d'une tournée dans les différents campus. Elle souhaite que cette suggestion, émise à de nombreuses reprises par de nombreux étudiants, soit prise en compte. Si cette solution est retenue, Camille APELBAUM souhaite participer à cette tournée.

Julien PALOMO acquiesce, à condition que les associations soient prêtes.

Ségolène TAVEL demande si la direction de la vie universitaire pourra notifier cette demande.

Julien PALOMO explique que les associations ont déjà rendu des rapports très exhaustifs sur les différents projets. La direction de la vie universitaire pourrait cependant ne pas accepter la demande, pour des raisons comptables. Cela doit être vérifié.

IV. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2012 DU RELEVE DE DECISIONS D'AVRIL 2012 DE LA COMMISSION DE LA VIE ETUDIANTE

Ségolène TAVEL déclare que les modifications seront transmises par mail.

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2012 est adopté, sous réserve d'observations transmises au secrétariat.

Le relevé de décisions d'avril 2012 de la commission de la vie étudiante est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 20 h 22.